

# Chanson pour dormir

Autor(en): **Trolliet, Gilbert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 269

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1026469>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## A côté de la question

M. Chevallaz et le Conseil fédéral ont fait connaître leur programme de redressement des finances fédérales. La publication des comptes de la Confédération est venue, à l'acte II de la pièce, confirmer le sérieux du drame. On va donc pouvoir passer à l'acte III, débat devant les Chambres.

L'austérité comporte, côté recettes, des aggravations fiscales. En premier lieu, aucune mesure pour corriger la progression à froid (alors que le taux d'inflation est de 8 % annuel). Cette décision, contrairement à l'esprit de la Constitution, tend à transformer la nature même de l'impôt fédéral direct. On sait qu'il ne frappe que les revenus moyens et élevés. Sans corrections, des catégories toujours plus

nombreuses vont « entrer » dans les limites imposables. On pénalise ainsi très fortement les revenus modestes.

Le renforcement de l'impôt indirect va de même charger les milieux modestes et surtout accélérer l'inflation. A mettre dans le même panier que la hausse fantastique du loyer de l'argent.

Il s'agit donc d'un programme, on ne peut plus à droite.

Une remarque préalable d'abord. La situation financière de la Confédération demeure très bonne. Mais Berne avait l'habitude comptable d'équilibrer la totalité de ses dépenses, avec une exceptionnelle capacité d'autofinancement. Elle ne recherchait pas, ou peu, d'argent frais, et n'avait pas de banque mettant à sa disposition un compte courant bien alimenté.

Ainsi, les premières difficultés se sont traduites par une impasse de trésorerie. Pendant quelques semaines, on a raclé les fonds de tiroir. Il n'y avait pourtant là rien de dramatique

quant au fond : même les milliardaires peuvent avoir des fins de mois à très court terme !

La seconde remarque, plus importante, c'est que la manière d'aborder le sujet est archaïque. Ainsi de l'impôt sur le chiffre d'affaires alourdi. Ce qu'il faut préparer pour une fiscalité indirecte renouvelée, c'est une taxe; elle pourra revêtir la forme d'une TVA, qui frappe les produits de manière différenciée en fonction de leur utilité (exonération pour les produits de première nécessité), mais aussi de leur nuisance, voire de leur superfluité. Des produits à onéreuse destruction devraient, dans cette perspective, être lourdement pénalisés.

Le problème n'est pas aujourd'hui celui des finances fédérales, problème mineur parce que la situation n'est financièrement pas grave. Il est celui de l'élimination des faux frais économiques, donc de l'inflation; la fiscalité peut y apporter une solution partielle.

Mais rien à l'horizon ! La classique austérité ! Et les slogans boutiquiers.

## La preuve par les caisses vides

Merci Monsieur le directeur général adjoint de l'UBS. Vous étiez directeur du service des transactions en devises étrangères et à ce titre vous avez procédé, pour le compte d'un client, à des transactions qui se sont révélées malheureuses. Appelons les choses par leur nom : vous faisiez de la spéculation.

Soit ! Vous spéculiez, vous perdez et vous avez présenté votre démission qui a été acceptée par la direction de l'UBS.

### Des millions à la clef

Selon le communiqué de votre banque et les informations recueillies par la presse, la perte se chifferrait à plusieurs millions de francs suisses. Des millions de pertes signifient des transactions por-

tant sur des dizaines, voire des centaines de millions de francs.

Oui, merci pour la démonstration ! Pour qui-conque connaît les difficultés actuelles des entrepreneurs ou des communes à trouver auprès des banques le financement de projets industriels, de logements ou d'équipement collectif, il y a des questions qu'on ne peut manquer de se poser. A quelque chose pourtant malheur est bon !

Vous apportez, certes d'une manière un peu originale mais combien révélatrice, la preuve que les liquidités sont loin d'être épuisées dans les banques, contrairement à ce que ces dernières ne cessent d'affirmer et d'écrire ces temps dans la plupart des périodiques et quotidiens desquels elles ont l'oreille !

## Chanson pour dormir

Songe aux épis de connivence,  
A l'herbe croissant de partout,  
Songe au soir, à la souvenance,  
Aux prodiges à pas de loup.

Songe qu'il est tard et que l'heure  
Agonise, les yeux scellés...  
Tout est repos dans la demeure :  
L'âtre, les rires annulés.

Songe surtout qu'il faut que dorme  
La vigilance, Belle au Bois.  
Son âme ruse dans la forme —  
Le fil échappe sous les doigts.

Gilbert Trolliet